Colloque des 12 et 13 février 1977
Maison de la Chimie Paris

LES SOCIALISTES ET LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

Voici déjà longtemps que la France, gouvernée par la droite, n'a plus de véritable politique industrielle. Et ceci explique sans doute que la crise y soit plus profonde et plus durable qu'ailleurs.

Définir cette politique est pour la gauche l'un des enjeux de la bataille de 1978. Le Parti socialiste a depuis 1972 un programme dont les dispositions essentielles sont reprises par le programme commun de gouvernement. Les orientations qui ont été alors données demeurent plus que jamais valables.

Cependant ce programme doit être précisé, enrichi, développé en tenant compte de tous les changements intervenus. C'est à cette mise à jour que les socialistes consacrent une grande partie de leurs efforts. Le travail de recherche s'est d'abord effectué à l'intérieur du parti et ce sera évidemment au parti qu'il reviendra de se prononcer sur les propositions qui lui seront soumises. Mais il importe de recueillir auparavant le plus grand nombre possible d'avis, de suggestions, de réactions. Le débat public est un élément majeur de notre réflexion. D'où ce colloque auquel participeront des syndicalistes, des économistes et des gestionnaires d'entreprise.

Les textes que nous publions dans cette brochure sont les résumés des rapports qui seront présentés aux sept tables rondes du colloque. Ils traitent de sujets très différents mais ils s'inspirent d'une même orientation. Le parti socialiste croit qu'il n'y a pas de solution aux problèmes posés à la société française sans la mise en œuvre d'une nouvelle logique de développement.

Cette logique ne se réduit pas à la définition de nouveaux objectifs de consommation et à l'utilisation de nouvelles techniques de production : elle est liée à l'établissement de nouveaux rapports sociaux. Ce sera l'un des points que les animateurs du colloque chercheront à mettre en lumière et que soulignera François Mitterrand dans le discours qu'il prononcera au terme de ses travaux.

Gilles Martinet
secrétaire national du P.S. chargé du secteur des études

L'intervention du secteur public dans le développement industriel *par André Boulloche*

Il existe actuellement en France un secteur nationalisé important. Il existe aussi un Commissariat général du Plan. Cependant, le rôle de l'Etat en matière de politique industrielle est faible, car il n'y a, de la part du gouvernement, aucune volonté de se servir de ces instruments. Le discours planiste sert de camouflage à un conjoncturalisme fondamental et la politique au jour le jour, comme le refus de la sélectivité, débouchent sur une action au coup par coup dans laquelle les relations d'affaires jouent un rôle plus important que les impératifs d'une planification nationale. Allergique à la notion même de nationalisation, le pouvoir actuel n'ose cependant pas remettre l'ensemble du secteur nationalisé au secteur privé. Il ne le fait que sur des points particuliers, et de manière détournée. Mais, s'il supporte toutes les entreprises nationales dont il a hérité, il se refuse, en règle générale, à les utiliser pour une quelconque politique économique. Dans la plupart des cas, il leur demande de se comporter comme des entreprises privées, de régler leur conduite sur la recherche d'un profit pas toujours atteignable et de se faire oublier.
Un gouvernement d'union de la gauche aurait une tout autre conception du rôle que peut jouer le secteur public dans une politique industrielle répondant aux objectifs d'une planification démocratique.

SECTEUR PUBLIC ET PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL.

Une fois le programme commun appliqué, l'extrême diversité du secteur public rend hasardeuse toute assertion d'ordre général. Sous cette réserve, les axes suivants sont proposés :
L'action des entreprises nationales doit réaliser une synthèse entre les contraintes de la production et la poursuite d'une nouvelle forme de croissance dont un des aspects est que le plein emploi y est un impératif majeur au même titre que l'équilibre des comptes extérieurs.
Les entreprises du secteur public sont autonomes. Elles passent avec le gouvernement des contrats de programme à moyen terme, ajustables périodiquement, qui constituent leur plan. Elles en débattent lors de l'élaboration du plan démocratique au niveau national. Dans cette discussion, les impératifs généraux du plan ne peuvent être mis en cause.

L'action du gouvernement s'exerce notamment par le crédit et selon des modalités adaptées aux différents secteurs.

Les entreprises nationales exercent une action de pilotage essentielle dans l'aménagement du territoire, par le choix de leurs implantations industrielles quant à leurs sites et à leur nature. Elles pratiquent non seulement la déconcentration de leurs activités, mais aussi leur décentralisation en assurant à leurs différents établissements le maximum d'autonomie de gestion et dans une mesure à déterminer, d'investissement. A ce niveau, une liaison étroite est maintenue avec les institutions de la démocratie décentralisée (villes, régions).
Les entreprises nationales exercent un rôle essentiel dans le domaine de la recherche technique et de la recherche-développement. Une concertation permanente est organisée entre elles et les instances de la recherche fondamentale que sont les universités et les grands organismes de recherche. Le rôle des centres techniques pourra être développé en association ou sous le parrainage des grandes entreprises du secteur public.

Le Plan a parmi ses objectifs, celui de donner une structure solide à l'exportation, en substitution avec le caractère contingent et aléatoire qu'elle revêt encore trop souvent. Pour celà, il récuse la tactique du coup par coup et définit les supports industriels d'une exportation sélective où la qualité des produits et la base scientifique et technologique donne à notre production une avance et une situation durables. Pour réaliser ces objectifs, les entreprises publiques ont un rôle important à jouer par leur politique propre et en favorisant le transfert des technologies efficaces vers les PMI qui doivent demain assurer une part importante de nos exportations alors qu'elles abandonnent aujourd'hui ce rôle aux grosses entreprises. Les entreprises publiques doivent assurer le pilotage de ces PMI exportatrices.
Les entreprises publiques doivent jouer un rôle important dans la politique de plein emploi de la gauche, en étudiant et en

réalisant les solutions de développement assurant à un maximum de travailleurs un maximum de tâches riches, sans pour autant parvenir à ces coûts de production les écartant sans appel de la concurrence internationale corrigée de ses outrances.

Le secteur public doit refuser de s'associer au jeu suivant lequel les grosses entreprises exploitent sans vergogne leurs entreprises sous-traitantes. Le rôle de la sous-traitance doit être développé, car cela conduit à diminuer la taille moyenne des entreprises, mais il ne sera possible que s'il est mis fin au caractère léonin des rapports entre grosses entreprises et sous-traitance. Le secteur public doit donner l'exemple dans ce domaine.

Les entreprises publiques doivent pratiquer la vérité des prix. Non pas qu'il s'agisse là d'un dogme intouchable, mais parce que, au moins dans les premières années de la marche vers le socialisme, s'écarter de cette règle risquerait d'aboutir à des dérèglements tels qu'il serait impossible de savoir où l'on en est, économiquement parlant.

Il ressort de l'ensemble de ce qui précède que le gouvernement doit compenser aux entreprises publiques, dans le cadre des contrats de programme mentionnés plus haut, toutes les contraintes qui leur sont imposées en dehors des finalités de leurs productions, pour des motifs de pilotage de la planification générale. La détermination de ces compensations ne sera pas chose aisée; elle nécessitera des procédures appropriées soigneusement étudiées.

Enfin, compte-tenu de l'importance du secteur de l'économie qui restera privé, un des rôles du secteur public restera de donner aux responsables gouvernementaux des renseignements pratiques et de première main sur la structure de certains prix et le niveau de certains salaires en particulier du personnel dirigeant.

INSTITUTIONS - STRUCTURES - EVOLUTION.

Du côté des instances représentant l'Etat, on trouvera quatre éléments :
Le ministère de l'Industrie
Le ministère des Finances
Le Plan
La Banque Nationale d'Investissement (BNI).
Ces différents organismes évolueront avec le temps.
En particulier, le ministère des Finances n'est pas appelé à garder indéfiniment la toute-puissance qu'il détient à l'heure actuelle, de même que le Plan se renforcera rapidement jusqu'à devenir sans doute un ministère, et que la BNI devra se structurer à partir de l'IDI et de certains autres organismes comme le crédit national, par exemple, pour devenir un instrument essentiel du Plan.

Cependant, il ne peut être question de casser l'administration française à un moment où les attaques viendront de toutes parts et où le gouvernement de la gauche ne peut renoncer à l'un des outils les plus efficaces qu'il aura entre les mains.

Mais une progression dans la décentralisation et la dépossession du ministère des Finances doit être dès le début prévue par voie législative de façon que les transformations se fassent automatiquement à certaines échéances fixées à l'avance.

Le rôle de la BNI qui regroupera des participations publiques et exercera le contrôle du financement des investissements du secteur public sera considérable. Son ministère de rattachement devra être le Plan, lorsqu'il sera créé. Des échelons régionaux de la BNI devront être rapidement mis sur pied et dotés d'une autonomie croissante.

Les statistiques et études économiques seront confiées à un office public soumis au contrôle démocratique des assemblées, syndicats etc.

Les formules selon lesquelles se ferait le passage dans le secteur public des entreprises à nationaliser seront diverses, aux termes du PCGG. Pour éviter toute période d'incertitude ou de confusion, on peut cependant envisager que, dès la réunion de la nouvelle assemblée nationale, sera votée une loi transférant, à titre conservatoire, tous les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires à un commissaire nommé par décret. La procédure de démocratisation étant engagée dès que possible.

Ultérieurement, lorsque des conseils d'administration (ou de surveillance) auront été mis en place, ils joueront un rôle consultatif important dans l'élaboration du Plan démocratique.

L'environnement international de notre industrie *par Jacques Delors*

L'économie mondiale subit une profonde mutation. Des tensions nouvelles ont surgi du fait de l'accession de nombreux pays à l'indépendance politique et de leur action concertée en vue d'obtenir un ordre économique mondial plus juste et plus équilibré.

Toutes les nations sont confrontées au défi que constitue cette division internationale du travail en pleine mutation, en voie de se faire. C'est bien entendu le cas de la France dont l'économie n'apparaît pas aussi bien préparée que souhaitable, à retrouver l'équilibre de ses échanges extérieurs compromis à la fois par la hausse du prix de l'énergie, une inflation trop longtemps tolérée et les insuffisances de sa politique industrielle.

Les socialistes sont conscients des forces et des faiblesses de notre industrie. Ils sont également soucieux d'évaluer, à leur juste poids, les contraintes d'un environnement international profondément perturbé où les impérialismes constituent des freins à l'émergence d'un ordre plus équitable et où l'Europe n'a pas su jouer pleinement les atouts que pouvait lui conférer la conjugaison des efforts de nations bénéficiant pourtant d'un très grand potentiel.

Un environnement profondément perturbé.

Des virtualités existent pourtant qui pourraient favoriser un essor rapide du commerce mondial. Les besoins de toutes sortes sont immenses, notamment dans les pays du Tiers-Monde qui souhaitent d'ailleurs contrôler leurs richesses nationales et les exploiter sur leur territoire même.

Mais les ajustements tardent à se faire en raison du désordre monétaire mondial entretenu par l'impérialisme, qui en bénéficie, et du mauvais fonctionnement des mécanismes du commerce mondial, qu'il s'agisse des modalités du financement ou du recyclage des capitaux ou bien de l'instabilité des ressources procurées par la vente des matières premières.

Certains récusent cette analyse pessimiste en dénonçant une certaine impatience : il faut du temps, disent-ils, pour retrouver des mécanismes qui fonctionnent. On peut leur objecter que les perturbations actuelles sont inquiétantes en elles-mêmes et par les dangers qu'elles recèlent : des politiques non coordonnées peuvent déboucher sur des sur-investissements générateurs de crises sociales ou de conflits; l'endettement croissant du Tiers-Monde (140 milliards de dollars), des pays de l'Est européen (40 milliards) et de certaines nations occidentales (Grande-Bretagne, Italie...), menace de bloquer le système; les pratiques commerciales répréhensibles se multiplient et sont le reflet d'un protectionnisme renaissant et soucieux d'exporter... le chômage chez les voisins.

L'impérialisme américain sort, de son côté, relativement renforcé de la crise : ses coûts de production se sont allégés par rapport à ceux de leurs principaux concurrents; les accords monétaires leur sont excessivement favorables; les principales firmes multinationales leur servent toujours de relais et d'instrument de domination.

Or, la Communauté économique européenne ne s'est pas dotée des moyens lui permettant de traiter d'égal à égal avec l'Amérique du Nord. Non seulement, elle souffre de l'absence de politiques communes dans les domaines de la monnaie et de certains grands secteurs industriels, mais encore elle pâtit du mauvais fonctionnement des mécanismes communautaires : ratés inquiétants de la politique agricole commune, abaissement dangereux, dans certains cas, du tarif extérieur commun, multiplication des tricheries et des détournements de trafics. Seul l'accord de Lome, avec les P.V.D., apporte une contribution positive à l'ébauche d'un nouveau système économique mondial.

Les lacunes de notre politique du commerce extérieur.

En dépit des progrès réalisés, les structures de notre commerce extérieur demeurent très vulnérables. Nos exportations sont, pour une trop large part, des produits agricoles non transformés, des produits intermédiaires faiblement valorisés, des produits finis soumis à une concurrence croissante et ultra sensibles à la conjoncture (comme l'automobile...). Au surplus, nos ventes à l'étranger sont réalisées par un nombre restreint de firmes, alors qu'il devrait être possible de développer l'exportation de nombreuses petites et moyennes entreprises. Enfin, nous réalisons nos

excédents avec des pays en développement qui vont accroître leur propre production manufacturière et donc diminuer leurs importations, mais nous subissons des déficits avec des pays fortement industrialisés (comme les Etats-Unis, l'Allemagne, la Suède...).
Les faiblesses de notre industrie expliquent, en partie, cette situation. Ce qui amène à dresser un bilan négatif de l'action passée et présente de l'Etat et du Patronat, notamment dans les secteurs de biens d'équipement, de l'informatique, des industries agricoles et alimentaires... comme dans les branches (textiles, chaussure...) où il était impératif de se concentrer sur des produits compétitifs.
Comment ne pas souligner également nos graves insuffisances en ce qui concerne le frêt, le courtage et l'assurance, postes qui affichent un déficit de 10 milliards de F. avec l'étranger.
Du côté des importations, on néglige trop les possibilités de substitution de produits nationaux aux biens étrangers. Au surplus, notre secteur de la distribution trouve avantage à vendre des produits importés qui offrent, en pratique, des marges plus élevées, car la réglementation des prix est contournée.
Enfin, un ensemble d'habitudes et de traditions joue contre l'expansion française à l'étranger : action diplomatique peu adaptée, infrastructure commerciale trop faible, contre-incitations à l'envoi de spécialistes français à l'étranger.

Pour une action internationale de la France.

Si les socialistes veulent maintenir l'ouverture extérieure de notre économie, ils n'en font pas un dogme et le principe unique de l'expansion. Dans le cadre d'un nouveau modèle de développement, plus juste, plus qualitatif, ils chercheront le meilleur dosage possible entre les diverses composantes de la croissance : la consommation privée, les investissements, les exportations, et enfin, le secteur des biens et services collectifs qu'il s'agit précisément d'accroître notablement. A terme, mais à terme seulement, ce nouveau mode de vie fera moins appel à l'utilisation de ressources rares et donc aux importations.
Il ne saurait être question de s'en remettre au seul jeu de marché pour déterminer les orientations de notre politique industrielle. Nous avons à défendre et à faire fructifier un capital d'installations, de savoir faire, de traditions, en même temps qu'il faut lutter contre le redéploiement « sauvage » et le chômage. C'est pourquoi, le libre échange devrait, selon nous, être complété par une action volontaire au plan multilatéral (1) comme au plan bilatéral, en vue d'obtenir les actions communes nécessaires et les réciprocités indispensables.
De telles orientations viseront essentiellement :
— des accords de « co-développement » avec les pays du Tiers-Monde mettant en relation, dans un cadre pluriannuel, à la fois les objectifs d'industrialisation de chaque partenaire et les ressources nécessaires : financement, technologie, formation, ressources de base...
— une action concertée des pays de la C.E.E., vis-à-vis des pays neufs (dans le prolongement de l'accord de Lome) ; pour un système monétaire mondial efficace et plus équitable ; pour des politiques communes dans les secteurs en difficulté ou dans les activités d'avenir, nécessitant des paris conjoints des institutions communautaires, des Etats nationaux et des entreprises ; pour un contrôle réel de l'activité des multinationales ;
— des propositions faites à nos partenaires de la C.E.E. en vue d'unir nos efforts et de rationaliser nos activités dans les secteurs d'avenir comme dans les secteurs appelés à des conversions ou à des choix de nouveaux produits ;
— un effort national, en tout état de cause urgent et indispensable, pour réorienter et développer notre potentiel industriel en fonction des besoins du monde : productions à croissance rapide, aide aux politiques d'indépendance alimentaire, « technologies alternatives » trouvant leur place dans de nouveaux modèles de croissance ; et afin, d'alléger les importations : lutte contre les gaspillages, recyclage des matières premières, effort de substitution de ressources nationales aux produits importés...
— la création d'un environnement favorable à l'innovation et à la compétitivité : recherche-développement ; créneaux valables pour nos industries traditionnelles (1) ; suppression des freins à la concurrence et des obstacles administratifs à l'innovation ; détermination de meilleurs rapports, avec plus de valeur ajoutée, entre exportations et importations nécessaires à celles-ci ;
— développement des actions des entreprises françaises à l'étranger : participation aux accords de co-développement ; création d'entreprises nouvelles dont l'activité appellera la création, en France même, de nouvelles productions, de nouveaux services et d'emplois.
Les travailleurs et les syndicats seront largement associés à toutes ces actions.

Le préalable à toute réussite réside, faut-il le souligner, dans l'efficacité de la politique économique d'ensemble. Sans doute l'héritage laissé par la droite sera-t-il très négatif : potentiel inflationniste, à l'intérieur, déséquilibre des échanges et fuite des capitaux, à l'extérieur. D'où la nécessité, pour la gauche au pouvoir, d'agir énergiquement en vue d'un retour rapide aux conditions d'une économie saine et indépendante par une politique à la fois rigoureuse et équitable, surveillance des coûts de production; suppression des déséquilibres entre l'offre et la demande qui engendrent la hausse des prix et l'accroissement des achats à l'étranger; équilibre entre l'épargne et l'investissement; défense du franc...

Mettre une énonomie forte et compétitive au service d'une politique imaginative et courageuse, tendant à apporter notre contribution à un ordre économique plus juste, et par là même, plus pacifique. Tel sera le sens profond de l'action des socialistes.

(1) Raisonner uniquement en termes de secteurs est dangereux. La bataille pour les débouchés se joue surtout *en termes de produits.* Ce qui explique que même pour des secteurs menacés par la concurrence des pays neufs (comme le textile, la chaussure, le cuir... et l'acier), il est possible pour un pays comme la France, de trouver des créneaux valables de production et d'exportation.

Financement des entreprises, fiscalité et stratégie industrielle *par J. Attali*

Selon l'utopie théorique de l'économie libérale, le marché règlerait spontanément, non seulement son propre fonctionnement quotidien, mais son évolution structurelle. La mobilité parfaite des ressources financières, humaines, techniques, attirées par les secteurs à forte rentabilité permettrait à certains secteurs de naître et de se développer, conduirait d'autres à mourir, sous la pression conjuguée de changements dans les besoins, les désirs, ou les aspirations des consommateurs (individus ou entreprises) et de changements dans le niveau de connaissance et la technologie des produits ou des processus. La faillite permettrait de combiner les avantages de la mobilité avec ceux de l'organisation. Elle permettrait la disparition rapide de l'entreprise malade. Le licenciement serait la condition de la mobilité de la main-d'œuvre. La concurrence assurerait que les moins rentables ou les moins bien gérés meurent, et les plus rentables survivent. Elle serait la condition de sélection naturelle par survie du mieux adapté qui modifie les structures d'une économie de marché « pure ».

Le capitalisme ne se réduit pas à ce schéma théorique inexact.

Pour ce sujet qui nous concerne, la réalité des économies capitalistes modernes diffère de cette caricature abstraite sur trois points principaux :

1. Le caractère conflictuel de l'économie où s'affrontent les détenteurs du capital en conflit pour déterminer qui assumera l'accumulation à son profit et qui mobilisera les ressources financières.

2. La faible mobilité de fait des ressources. Les entreprises ne peuvent que très difficilement faire faillite si elles sont grandes. Si elles sont publiques, elles ne peuvent plus disparaître. La concurrence est réduite ou annulée par les monopoles sectoriels, les ententes, les stratégies de différenciation commerciale ou de protection technologique. Les ressources financières sont statiques, une partie de l'argent étant captée par des institutions allouant des fonds de façon aveugle et réservée en priorité aux plus grandes entreprises.

3. Le coût en capital de la croissance a beaucoup augmenté. Il coûte de plus en plus cher de financer une croissance. En conséquence, le problème de la sélection des investissements, de plus en plus rare et coûteux, va se poser avec de plus en plus, à l'heure actuelle.

Une des causes fondamentales de la crise économique actuelle doit sans doute être recherchée dans la désarticulation de la production industrielle, elle-même largement déterminée par les difficultés de financement du capitalisme moderne. Cette organisation défavorise les P.M.E. innovatrices et renforce les grosses entreprises sans potentiel de croissance significatif, mais disposant d'un cash flow important. Elle crée des occasions de profits dans les secteurs les moins utiles à la collectivité parce que les moins créateurs d'emploi, de productivité globale ou d'exportations. Elle exige l'inflation pour transférer gratuitement les ressources des ménages vers les entreprises.

Ainsi, cette absence d'organisation cohé-

rente du financement de l'industrie renforce le processus de la crise actuelle de l'économie française, en accélérant la désarticulation du système industriel, l'inadaptation géographique et sectorielle de l'emploi, le déficit extérieur et la récession.

Il ne faut pas cependant, comme le fait naïvement le discours gouvernemental, penser qu'un redéploiement industriel dépend uniquement de la hiérarchie des taux de profit dans les différents secteurs industriels, c'est-à-dire d'une politique du financement. Il dépend aussi très largement de la nature de la demande solvable, de l'évolution culturelle et technologique de la collectivité, de la simplicité et du pragmatisme des réglementations et des institutions et surtout de la qualité (et donc de la légitimité) des hommes chargés de la mettre en œuvre. C'est-à-dire du modèle de production et de croissance dans son ensemble, et de l'ensemble des rapports de pouvoirs dans les entreprises.

Compte tenu de la situation concrète dans laquelle se trouve et se trouvera la France à la date de la mise en œuvre du programme commun de la gauche, celui-ci, sur le plan du financement de la politique industrielle, se résume à tenter, par des réformes de textes, des restructurations d'institutions et des transformations de rapport de pouvoir, d'atteindre deux objectifs simples :

- Simplifier et rationaliser les sources de financement des entreprises pour que soient clairement séparés le profit comme revenu des détenteurs, du profit comme critère de bonne gestion de la firme.
- Mettre en œuvre une sélectivité tendant à favoriser non pas des productions déterminées, mais des modes de production :
  — créant des emplois valorisants ;
  — augmentant la production et la compétitivité nationale ;
  — économisant des importations.

Cette politique n'est pas simple à expliciter. Dans un pays comme la France, même si la politique industrielle est élaborée par l'Etat, elle est « faite » par les entreprises elles-mêmes. Cependant, le crédit et la fiscalité, dans la mesure où ils sont contrôlés par l'Etat, vont permettre à celui-ci d'infléchir les comportements des entreprises dans le sens défini par la stratégie industrielle.

LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE.

Le financement de la politique industrielle doit se fixer les quatre objectifs suivants :

Faire fonctionner le marché financier aussi simplement que possible.
Les banques connaissant mieux les entreprises et leurs secteurs, peuvent allouer des fonds en connaissance de cause, en fonction des besoins et des risques.

Influer sur les arbitrages financiers de façon indirecte. Pour des raisons de stratégie industrielle, il faut encourager certaines branches ou types d'entreprises. Cet encouragement se fera par des bonifications, des garanties et des crédits sélectifs.

Relier le coût de l'argent pour les entreprises à la rémunération de l'épargne de façon beaucoup plus étroite qu'aujourd'hui.

Contrôler les banques pour éviter une trop faible productivité.

FISCALITE ET POLITIQUE INDUSTRIELLE

La fiscalité, comme le financement, permet d'agir sur les décisions des entreprises, en modifiant les coûts et les bénéfices financiers de ses décisions.

Les impôts sur les bénéfices devront être assez profondément modifiés. Il faudra introduire une révision des bilans, mais différente de celle de 1959 : elle touchera le passif comme l'actif et *amorcera la compétitivité indexée évoquée plus haut.*

Il faudra aussi revoir l'imposition des plus-values en cours d'exploitation. Une indexation des actifs, une intégration des plus-values nettes corrigées dans l'impôt sur les bénéfices seraient une solution beaucoup plus rationnelle.

On élargira l'assiette de l'impôt en éliminant des frais généraux abusifs qui sont des dépenses de consommation des dirigeants.

Le financement de la politique industrielle est au cœur du problème de l'efficacité d'une politique industrielle. Sa mise en œuvre exige un ensemble de mesures complexes et techniques dont l'enjeu politique est cependant considérable. C'est l'objet de notre débat que d'en éclairer toutes ses dimensions.

La " création d'entreprises " : Un projet socialiste *par Jean Matouk*

« Vous allez tuer l'aventurier ». Cette flèche accusatrice décochée à l'un d'entre nous par le patron d'une grande firme résume l'un des procès d'intention que

nous intente fréquemment la droite. A l'en croire, nous étoufferons toute entreprise individuelle, nous rendrons impossible l'« aventure » industrielle.

Ce procès d'intention mérite d'être combattu et les socialistes sont fondés à le rejeter puisqu'ils envisagent au contraire de favoriser la « natalité industrielle ». Les réformes générales que nous envisageons dans le domaine du financement, de la fiscalité, de l'emploi, du commerce extérieur, concourent avec les mesures spécifiques indiquées ci-après pour justifier et stimuler en même temps la création d'entreprises nouvelles.

Car il y a, bel et bien, un grave problème de sous-natalité industrielle en France. Le « modèle concurrentiel », l'une des légitimations idéologiques fondamentales du capitalisme, pose en hypothèse la « libre entrée dans l'industrie » : quiconque veut s'adonner à une certaine production est sensé pouvoir le faire ce qui — vertu morale placée régulièrement en exergue des discours libéraux — « donne à chacun sa chance ».

Or si l'entrée dans l'industrie n'a jamais été parfaitement libre, elle l'est de moins en moins. Il est trop tard pour intenter aux socialistes cet illégitime procès d'intention ; c'est le capitalisme monopoliste qui, depuis longtemps déjà, a tari l'initiative individuelle. Le rapport Mialaret, établi en 1972, a chiffré l'ampleur du phénomène et proposé les solutions restées jusqu'ici lettres mortes.

Les obstacles à la création sont en partie, d'abord : d'ordre administratif. Toutes les formalités sont longues, compliquées. Mais l'obstacle principal est financier. Une simple enquête concrète sur la possibilité de créer une petite entreprise à partir d'une invention techniquement viable et ou d'un « créneau commercial » particulièrement crucial pour notre commerce extérieur (machines outils par exemple), montre qu'au delà de tous les conseils, concours techniques, aides financières au développement du produit, la phase finale et utile, c'est-à-dire la création de l'entreprise, exige pour le candidat ou l'équipe de deux ou trois candidats, à la création d'une somme minimale de 600 000 francs. Une telle somme peut paraître réduite, elle est cependant déjà élevée pour un ou deux cadres expérimentés engagés normalement dans la vie, avec, en général, un emprunt long à rembourser. De plus, il s'agit là d'une somme minimale calculée pour une entreprise n'exigeant au départ que 1800 000 francs dont 1500 000 francs d'investissements.

Quant aux capitalistes privés, personnes physiques, ou aux financiers institutionnels même quand ils drainent une épargne publique, il faut bien constater qu'ils préfèrent les spéculations immobilières, foncières, ou sur les changes ; de plus, les financiers institutionnels ont à leur charge les équipements publics, ce qui leur laisse peu de disponibilités pour l'industrie.

Ces problèmes concernent d'ailleurs, non seulement la création d'entreprise, mais aussi la transformation d'un certain nombre de PMI.

Donner à ceux qui le désirent, sur la base de projets porteurs d'avenir, la possibilité de créer une entreprise, aurait le double avantage de développer la natalité industrielle mais aussi d'en assurer la diffusion sur le territoire, c'est-à-dire de promouvoir, enfin, l'aménagement de celui-ci. D'autre part, la possibilité de créer une entreprise est une faculté que le socialisme peut et doit donner aux hommes. Cette création est une forme d'appropriation de la nature ; en rendre le pouvoir à tous ceux qui le désirent, si le projet est utile à la collectivité, et en évitant qu'ils ne s'en servent pour asservir d'autres hommes, tel est l'objet des mesures qui suivent.

Elles visent quatre opérations conformément à ce qui précède : la création de filiales par des entreprises existantes, la « transformation » de PMI, la création d'entreprises à partir de recherches universitaires ou para-universitaires, et surtout la création d'entreprises par un technicien ou un cadre commercial ayant un bon projet et une expérience industrielle.

Il n'est évidemment pas question, en premier lieu, de décourager la création d'entreprises par des entreprises déjà existantes. Au contraire, il est souhaitable de maintenir le système actuel de primes à la décentralisation, mais en élevant fortement le niveau moyen de celles-ci et surtout en les différenciant beaucoup plus nettement en faveur des régions, voire des activités prioritaires. Sous réserve d'un contrôle plus sérieux de la réalité des investissements et des emplois créés, le système actuel, ainsi rendu plus alléchant, s'appliquerait tel que à la création *d'établissements* nouveaux, fonctionnant dans le même domaine technique que la maison mère. Si par contre celle-ci désire créer de véritables entreprises nouvelles, elle pour-

rait, au lieu des primes, bénéficier d'avantages analogues à ceux évoqués plus loin pour le créateur individuel avec toutefois un plafonnement de l'aide financière prévue, mais aussi l'acceptation des conditions d'obtention de ces aides financières.

Il faut aussi aider certains scientifiques, universitaires ou chercheurs, à créer, s'ils le désirent, l'entreprise qui valorisera leurs recherches. On peut alors imaginer, là aussi, un processus analogue à celui proposé plus loin, avec toutefois une double différence : a) le chercheur devrait, en toutes hypothèses, être associé à un « gestionnaire ».
b) l'université d'où il est issu pourrait prendre une participation durable à l'entreprise.

Il convient, en troisième lieu, de donner à temps, une chance de reconversion à l'« équipe industrielle » — travailleurs et gestionnaires — qui traversent une crise structurelle. Cette « équipe » devrait alors pouvoir présenter un dossier de transformation qui subirait les mêmes examens que dans le cas général en vue de l'obtention d'une aide du même type assortie de conditions analogues.

Car, pour l'essentiel, les mesures d'encouragement proposées, visent le créateur individuel ayant déjà acquis dans l'industrie une certaine compétence et proposant un projet techniquement nouveau ou commercialement intéressant. Il pourrait alors s'adresser à un organisme spécialisé, une Agence pour la Promotion des Nouvelles Entreprises, (formées de techniciens, de spécialistes du commerce extérieur et du financement, de gestionnaires) qui apprécierait la valeur du projet et fournirait les fonds. Cet organisme serait régionalisé; il disposerait d'une partie de l'épargne régionale (souvent « oisive » dans des régions justement sous industrialisées comme le sud de la France) et / ou du produit d'un impôt régionalisé sur le capital.

Cet organisme serait propriétaire de l'entreprise (un apport de principe étant demandé aux candidats ou à l'équipe de deux ou trois candidats). Il pourrait en outre faciliter les formalités administratives de création, se porter caution auprès des banques avec une éventuelle bonification d'intérêt pour permettre à l'entreprise « nouvelle née » de « passer » les premiers « caps » fiscaux et parafiscaux. Il pourrait aussi, *pendant un an* intervenir pour une obtention privilégiée des marchés d'Etat et un paiement comptant par l'Etat et les entreprises nationales. En contrepartie, le créateur devrait :
— accepter un contrôle financier de l'organisme propriétaire.
— s'engager à favoriser, après 5 années de fonctionnement, si l'organisme propriétaire ou les travailleurs le réclament, le passage du capital entre les mains de collectivités locales diverses.
— introduire dès la mise en route un contrôle des travailleurs sur les décisions concernant la vie courante de l'entreprise.

Enfin, si l'entreprise se crée sous forme coopérative ou auto-gestionnaire, elle bénéficierait des avantages financiers particuliers.

La deuxième condition mérite une attention particulière : si l'entreprise devient propriété d'une collectivité locale de taille voulue dans le ressort de laquelle les travailleurs de l'entreprise ont aussi leur résidence, ceux-ci deviendraient simultanément responsables et bénéficiaires à deux titres — salarié et contribuable — des fruits de l'entreprise.

En dehors de ces mesures susceptibles de développer la natalité industrielle, il convient de favoriser l'innovation. La politique de recherche est insuffisante. Il convient de faciliter le *développement* des inventions.

Pour ce faire, plusieurs types de mesures doivent être prises.
— Création d'un service central de renseignements sur les inventions et innovations non développées à l'usage des candidats créateurs d'entreprises.
— forte amélioration de la publicité des brevets français et étrangers.
— application stricte et automatique de la loi faisant perdre la propriété d'un brevet s'il n'est pas exploité après un certain délai.
— institution de l'obligation de mentionner sur le brevet le nom de l'inventeur personne physique et d'une prime minimale obligatoire versée par l'entreprise où il effectue sa recherche (sauf si celle-ci est une entreprise de recherches).

Il est clair que l'organisme nécessaire à la publicité des brevets, à l'octroi des licences d'exploitation, à la centralisation de l'information technique devrait inclure tout ou partie de l'actuel Institut National de la Propriété Industrielle, être fonctionnellement lié à l'Institut International des Brevets, et être organiquement lié à l'Agence financière de Promotion des Nouvelles Entreprises décrites plus haut.

L'emploi industriel : les fondements d'une autre politique *par Jean-Paul Bachy*

La tendance naturelle de l'évolution de l'économie française va dans le sens d'un gonflement de plus en plus rapide du tertiaire. La politique économique que propose la gauche ne récuse pas cette tendance. La prise en considération de nouveaux besoins sociaux jusqu'alors insatisfaits ou mal couverts, implique en effet la création ou l'extension de nombreux service. Tel est le sens des propositions faites par les socialistes quant au développement des emplois publics : santé, éducation, PTT... etc. Pour nécessaires qu'elles soient, ces créations d'emplois ne suffisent cependant pas pour résoudre la crise actuelle du chômage. Celle-ci est en effet d'abord le fruit des incohérences de la politique industrielle. Qu'il s'agisse du chômage qui résulte des restrictions d'embauches ou de celui qui résulte des licenciements, c'est d'abord dans l'industrie que se posent les problèmes d'emploi. Héritant d'une situation économique profondément dégradée, avec un chômage encore accru, la gauche ne peut prétendre rétablir les équilibres par une simple relance de l'industrie. Tous les experts s'accordent à penser que, quelle que soit la vigueur des taux d'expansion prévisibles jusque vers 1985, ils ne suffiront pas, à eux seuls, pour résorber le chômage. Si elle est une condition préalable, la reprise de la croissance n'est donc pas suffisante pour rétablir le plein emploi. La résorption du chômage, notamment dans l'industrie, passe par la mise en œuvre d'une série de mesures spécifiques.

I. Une nouvelle façon de répartir et d'organiser le temps de travail.

a) L'âge de la retraite.

Socialement nécessaire, l'abaissement de l'âge de la retraite devrait aussi avoir sur la réduction du chômage des effets positifs. Sans doute le déclin inéluctable de certaines professions, l'évolution des taux de productivité, et les distorsions inévitables entre la nature des emplois libérés, et les niveaux d'aspiration et de formation des jeunes entrant sur le marché du travail, interdisent de penser qu'il suffit de mettre à la retraite 500 000 travailleurs de plus de 60 ans, pour créer 500 000 emplois pour des chômeurs. La gauche n'a jamais d'ailleurs proposé d'imposer à tout le monde de partir à la retraite à 60 ans, mais simplement d'offrir aux travailleurs la possibilité de le faire en leur garantissant dès cet âge une pension à taux plein. La plupart des évauations faites par enquêtes montrent que 2/3 seulement des salariés utiliseraient cette possibilité. Tenant compte à la fois du coût d'une telle mesure et de ses effets sur l'équilibre actifs/inactifs, on ne peut concevoir l'abaissement de l'âge de la retraite que comme une mesure étalée dans le temps, programmée, et négociée avec les partenaires sociaux. Sa portée peut être d'autant plus grande qu'un effort s'engage par ailleurs pour limiter sévèrement les cumuls abusifs.

b) Durée hebdomadaire et travail posté.

Plutôt que d'envisager un abaissement global des horaires hebdomadaires comme en 1936, dont les effets économiques seraient fâcheux sur certains secteurs de l'industrie, il serait préférable d'amener les entreprises à diminuer simultanément leurs horaires de 2, 3, 4 ou 5 heures, en partant de leurs horaires actuels, branches par branches. La mise en application d'une telle mesure pourrait être programmée sur plusieurs mois ou années, par voie d'accords collectifs.

Dans le même sens, des contrats pourraient être conclus concernant la suppression progressive du travail au rendement, la limitation et la mise en œuvre de nouvelles formules de travail en équipes. On peut ainsi imaginer de remplacer le système des 2/8 par un système de 2/6. Là où pour des raisons techniques le travail en continu est nécessaire, il faut aller vers la création d'équipes supplémentaires.

L'objectif global fixé par un gouvernement de gauche devrait être d'aboutir aussi rapidement que possible à un seuil voisin de 35 heures hebdomadaires, et à la réduction de moitié du nombre des salariés travaillant en équipes.

c) Durée du travail et productivité.

Contrairement à ce qu'affirme complaisamment une partie du patronat, la réduction de la durée du travail et une meilleure répartition du temps de travail peuvent aboutir non à une réduction, mais à une amélioration de la productivité. Il faut en effet tenir compte des coûts considérables que représentent le turn over, l'absentéis-

me, les accidents, liés à la longueur et aux contraintes des horaires de travail actuels. Selon les propres chiffres de l'O.I.M.M., il ressort que l'absentéisme coûte 8 fois plus cher aux entreprises françaises en moyenne que les grèves. Dans les secteurs où les salariés travaillent en équipes, le turn over est en moyenne 1,9 fois ce qu'il est ailleurs dans l'industrie. A eux seuls, ces chiffres sont déjà parlants. Mais on peut aller plus loin. Les baisses éventuelles de productivité résultant d'une distribution différente des horaires pourraient être compensées, dans le cadre de conventions spécifiques passées avec les organismes publics compétents : l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail, par exemple. Ces conventions pourraient prévoir des aides temporaires et dégressives aux entreprises ayant réalisé des embauches à la suite d'une diminution des horaires de travail ou de la création par exemple, d'une 5e équipe.

II. De nouvelles règles de financement pour les entreprises industrielles.

La politique de crédit faite aux entreprises est actuellement orientée de façon systématique, non vers la création, mais vers les suppressions d'emplois. C'est vrai du crédit privé, comme des aides consenties par la puissance publique.

Une politique sélective du crédit est rendue possible si, comme le prévoit le Programme commun, il y a nationalisation du secteur bancaire. Cette politique consisterait à relier systématiquement les aides et prêts aux créations d'emplois décidées par les entreprises.

La liaison avec le crédit et le plan. La politique industrielle des socialistes serait systématiquement orientée vers le développement des branches employant une *forte main-d'œuvre*, et qui ont été négligées par le pouvoir actuel, bien qu'elles soient nécessaires à l'expansion du pays : machines-outils, bois, construction... etc. Les aides publiques à l'investissement devraient privilégier l'innovation dans la recherche de produits nouveaux.

Enfin on ne peut éviter une révision du financement des charges sociales des entreprises. Fondé uniquement sur les salaires, le système actuel est discriminatoire : une entreprise pétrolière ayant un personnel peu nombreux consacre entre 6 et 8 % de son budget au paiement des salaires et des charges sociales. Le chiffre monte à 50 % dans une entreprise du bâtiment. Cette dernière paie donc 8 fois plus de charges que la première. Avec un tel système *on pénalise précisément les entreprises qu'il faudrait encourager*, c'est-à-dire celles qui sont les plus susceptibles de créer des emplois. On peut y mettre fin en fondant les cotisations sociales des entreprises sur d'autres critères que les salaires : bénéfices, plus-value, etc.

III. Aménagement du territoire et politiques de reconversion.

Des déséquilibres profonds existent dans notre pays concernant les implantations industrielles selon les régions. Sous le prétexte qu'il y aurait des « vocations » propres à chaque région — agriculture, industrie... etc. — on perpétue en réalité des inégalités flagrantes. Le fait que beaucoup de départements ou de communes soient dominés par une mono-industrie qui conditionne leur existence même, n'est pas sans risque grave. L'harmonisation des implantations industrielles sur l'ensemble du territoire n'apparaît donc pas seulement comme une des conditions d'une bonne politique de l'emploi pour les entreprises, assurées de trouver partout une main-d'œuvre suffisante.

Elle répond aussi à un souci des salariés qui souhaitent de plus en plus trouver, dans leur région, du travail correspondant à leurs besoins.

On ne peut répondre à cette double préoccupation qu'en donnant aux collectivités les moyens d'intervenir dans l'élaboration de la planification, et de prendre elles-mêmes des initiatives sur le plan économique. A l'échelon régional peuvent ainsi être prévues des commissions industielles comprenant outre des élus, des syndicalistes, et des chefs d'entreprises, des représentants des services compétents (A.F.P.A., A.N.P.E., Assedic... etc.). L'appui financier nécessaire pour réaliser les reconversions réalisées sous leur contrôle serait fourni par les banques régionales d'investissement dont la création est prévue par ailleurs.

IV. De nouveaux droits pour les travailleurs.

On ne peut imaginer de changement réels dans les relations entre l'emploi et le développement des entreprises industrielles sans la reconnaissance au bénéfice des travailleurs de droits d'intervention nouveaux. Cela concerne d'abord le licenciement, qui constitue l'un des aspects majeurs de l'arbitraire patronal en matière d'emploi. Le droit de licenciement ne doit plus être le droit de se faire justice soi-même.

En dehors de la question du licenciement, les travailleurs doivent pouvoir intervenir

sur tout ce qui touche à l'évolution de ce qu'on peut appeler le marché « interne » de l'entreprise. Cela implique qu'un certain nombre de règles collectives soient élaborée paritairement concernant les mécanismes et les critères de promotion, d'embauche et de rémunération. Cela implique aussi qu'au niveau individuel, les salariés aient la possibilité, sous une forme à déterminer, d'exprimer la nature de leurs aspirations dans tous les domaines qui les concernent directement : mutations, changements de postes, stages de formations... etc. Plus généralement un droit de regard devrait être reconnu aux travailleurs et à leurs représentants concernant les investissements.

V. Donner un sens au travail industriel.
Une politique industrielle socialiste ne peut dissocier les aspects proprement quantitatifs de l'emploi (réduction du chômage) des aspects plus qualitatifs. Le développement des revendications sur les conditions de travail est une des caractéristiques frappantes des luttes sociales de ces dernières années. Ce n'est pas un hasard. Si le travail parcellaire et aliéné est une des caractéristiques du mode de production capitaliste, il faut bien voir que cette question n'a pas été non plus résolue dans la plupart des pays socialistes. Les processus de revalorisation des tâches (enrichissement du travail, équipes autonomes.. etc.) ne peuvent donc qu'être encouragés par les socialistes. Encore faut-il que les finalités en soient bien claires, et que les changements apportés modifient concrètement le statut des travailleurs. Le patronat parle volontiers d'enrichissement des tâches. Mais il élude toujours le problème des qualifications et des salaires. Si son travail est plus complexe et qu'il entraîne plus de responsabilité, peut-on refuser au salarié de passer dans la catégorie supérieure? A terme les expériences de restrusturation des tâches impliquent une redéfinition des grilles de classification.

" L'entreprise et les travailleurs " *par Michel Rocard*

Les travailleurs dans le système économique actuel restent à l'extérieur de l'entreprise. Leur capacité créatrice n'en franchit pas le seuil. Le projet politique de la gauche est précisément de rendre le travailleur responsable de sa vie de producteur. La prise en compte des choix des hommes est la base du développement économique et social qui détermine nos propositions. Le rapport cependant n'aborde pas les problèmes salariaux.

I. Des options qui s'appliquent à tous les niveaux de la vie économique.
11. Ouvrir la voie à la responsabilité des travailleurs.
a) les travailleurs doivent *être des citoyens jusque sur leur lieu de travail.* Il faut donc considérer l'organisation politique sur les lieux de travail comme un droit. L'organisation syndicale doit être mieux protégée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle doit aussi pouvoir s'adjoindre des experts syndicaux. Le comité d'entreprise, profondément rénové, doté de pouvoirs de décision effectifs, doit être le véritable instrument d'un accès des travailleurs à la responsabilité par le développement du contrôle.
b) *mesures concrètes.* La participation effective des travailleurs à la responsabilité de la marche de l'entreprise ne peut être réelle sans mesures concrètes concernant l'aménagement d'un « crédit-temps », la fourniture de moyens suffisants pour l'action de la représentation ouvrière, le renversement des barrières d'information et de « compétence ».
Ces mesures permettront aux travailleurs d'agir au sein de leur entreprise dans une perspective autogestionnaire. La progression de la participation directe à la décision doit être ménagée au triple niveau de la revendication, du contrôle et de la gestion.
c) une composante essentielle de la démocratie économique est la représentation collective à des niveaux plus généraux des intérêts de chaque groupe de travailleurs dans chaque fonction de l'économie. L'expression des forces du travail doit trouver sa place lors de l'élaboration du Plan et lors de la conduite à court terme de la politique économique.

12. Faire de l'entreprise un lieu de décision cohérent.
a) donner à l'entreprise le statut d'un groupe d'hommes et de femmes qui s'attachent à un projet commun, où la place relative exclusive du capital du travail et des autres partenaires serait mieux définie en fonction de chaque nature juridique d'entreprise.
b) fournir à l'entreprise une charte qui guide son action et qui répond à quatre questions fondamentales :
— que va-t-on produire?
— qui va assurer cette production?
— qui, groupe ou individu, assurera la conduite du travail?

— comment se partageront les résultats d'activité ?
Cette mission générale de l'entreprise doit être exposée publiquement sous forme de cahier des charges.
c) fixer des normes et des garanties claires à l'entreprise qui doit :
— assurer aux travailleurs le respect d'un ensemble de droits assortis de contrôles des conditions de travail.
— garantir aux usagers et clients la fourniture réelle de produits fiables, assortie de contrôle réel de qualité.
— s'engager, vis-à-vis des collectivités locales et régionales à respecter les règles de protection des biens naturels.
En contrepartie, l'entreprise doit bénéficier d'une définition claire de sa sphère d'autonomie, et ne pas subir un envahissement administratif tatillon.
d) offrir à l'entreprise des repères et des moyens pour l'action. Ceci est en grande partie déterminé par le Plan, et il doit y avoir une véritable négociation de la place de l'entreprise dans le Plan. La définition précise des missions de l'entreprise pour une période à moyen terme doit être formalisée après négociation dans un contrat ayant valeur d'engagement réciproque, contrat qui peut fort bien être négocié sur une base professionnelle ou régionale.
Reconnaître l'entreprise comme communauté humaine conduit à prévoir la remise en état de marche de celle qui est en difficulté. Il faut penser rénovation plutôt que sauvetage ou reconversion dans l'optique d'une politique de promotion de l'emploi.

13. Les pouvoirs publics, garants des nouveaux droits du monde du travail.

a) assurer le respect des règles constitutionnelles et légales concernant :
— le droit de grève ;
— les principes généraux de la Sécurité sociale ;
— l'organisation du marché du travail, notamment en réglementant le travail temporaire ;
— unification dans les statuts professionnels des fonctionnaires.
b) clarté et efficacité dans l'application du nouveau droit.
La loi et le règlement doivent s'en tenir à la fixation du cadre général et à la détermination des normes minimales garanties à tous par la voie contractuelle.
Pour une transformation des rapports de travail, l'Etat doit favoriser le renforcement de l'organisation ouvrière : temps libre, aide matérielle, protection matérielle, et juridique des délégués syndicaux et représentants du personnel, accès à l'information des droits sociaux des travailleurs.

Trois mesures sont prévues pour permettre à un contrôle juridictionnel :
— renforcement des conseils de prud'-hommes ;
— transformation complète des tribunaux de commerce ;
— attribution de nouvelles compétences en matière de contrôle des conditions et de la sécurité du travail.
A long terme, création d'une véritable magistrature économique.
c) les régions responsables du développement économique régional, seront pour leur part porteuses de la nouvelle logique économique qui se relie aux virtualités nouvelles de la vie sociale dans l'entreprise.

II. Pour une prise en compte des divers modèles d'entreprises.

21. Les entreprises nationales.

Eviter la reproduction du modèle de la grande entreprise privée et l'isolement monopoliste.
Il s'agit de tracer un cadre dans lequel l'entreprise guidée par les objectifs du Plan puisse conduire une politique autonome concertée avec ses travailleurs.
a) une explication des objectifs : le nouveau « cahier des charges ». Il faut conserver à l'entreprise nationale son objectif premier qui est de produire. C'est par rapport à cet axe que doivent se négocier les questions, regroupées dans un document contractuel, de qualité, de prix, de diversification technique ou géographique.
b) une progression vers le partage de responsabilités par :
— la désignation par élection directe à la proportionnelle des représentants des travailleurs au conseil d'administration ou de surveillance ;
— la décentralisation de la gestion dont les modalités constitueront l'amorce de l'autogestion.

22. Les sociétés côtées, gérées par des dirigeants salariés.

Domaine central de la réforme de l'entreprise voulue par la gauche.
a) les sociétés multinationales. Au-delà du respect des orientations du plan, il y a nécessité d'un compromis entre chacun de ces groupes et le pouvoir politique national. Dans la définition de ce rapport de forces doit s'inclure l'application des nouvelles règles de participation des travailleurs adaptées à cette catégorie d'entreprise.
b) les sociétés à base nationale.
La base du système de contrôle sera le

comité d'entreprise qui examinera chaque année le plan d'amélioration des conditions de travail et sera tenu informé de toutes les décisions dont la répercussion peut être importante pour la vie des travailleurs. Il aura accès au bilan social de l'entreprise et sera saisi de tout projet de licenciement collectif ou de réduction d'horaire. Doté de pouvoirs étendus et d'un budget de fonctionnement important, le C.E. veillera à une juste répartition des efforts entre les diverses catégories de travailleurs.
Un recours en cas de conflit majeur : l'utilisation de la procédure de nationalisation.
Le cas échéant, des comités de groupe devront être mis en place.

23. Les entreprises à dirigeants propriétaires.

Il s'agit pour simplifier de petites et moyennes entreprises qui ont des problèmes spécifiques :
— la moindre « densité » du personnel rend plus difficile l'organisation d'un contrôle fondé sur une représentation permanente des travailleurs. Il faudrait, dans ce cas, faciliter le recours des C.E. à des experts extérieurs ou leur permettre de se grouper pour l'exercice de certaines attributions. De même, il sera nécessaire de créer des délégués intercommunaux ou intercantonaux.
— la réticence des patrons propriétaires à accepter une forme quelconque de partage du pouvoir. Le principe que le droit du travail est le même pour tous devra prévaloir : les travailleurs des PME devront accéder, eux aussi, aux responsabilités reconnues légales.
Une action économique s'appuyant sur une politique spécifique du crédit, une véritable réglementation de la sous-traitance, et sur une aide aux groupements et aux services communs inter-entreprises, réduira le sentiment d'insécurité de certains dirigeants.

24. Le secteur de l'économie socialisée.

Il s'agit des entreprises qui échappent aux règles de l'entreprise privée, sans pour autant appartenir au secteur public, stricto sensu :
— entreprises reliées à des collectivités publiques : elles devront respecter les normes générales du droit du travail, l'initiative des collectivités gestionnaires pouvant se développer au-delà de ce seuil minimum.
Il faudra favoriser les expériences de « décommercialisation » de certains services, mais en conservant une discipline de financement.
— les entreprises fondées sur l'association, le mutualisme ou la coopération : les statuts qui seront libres doivent être conformes aux principes fondamentaux du droit du travail. Elles pourront bénéficier de crédits privilégiés avancés par l'Etat, mais ne seront pas affranchies de la contrainte d'équilibrer leurs coûts.
Ce secteur jouera un rôle de rééquilibrage géographique et sociologique dans la stratégie économique du gouvernement de la gauche.

Le parti socialiste et les petites et moyennes entreprises *par Christian Pierre*

Il ne s'agit pas pour les Socialistes de pratiquer, lorsqu'ils s'adressent aux P.M.E un double discours qui masquerait une gêne ou une ambiguïté et qui n'aurait d'autre aboutissement que d'endormir ou de s'endormir. Leur propos n'est pas non plus de prendre au petit patronat son langage, pour envelopper, dans une illusion commune, une politique qui dès qu'elle serait appliquée dévoilerait des supercheries jusque là habilement camouflées.
Non, les Socialistes cherchent, au contraire, à établir *un dialogue vrai* avec les représentants d'une couche sociale dont ils sont conscients qu'elle ne partage pas en règle générale — leurs conceptions, mais qu'ils voudraient informer de ce qu'ils souhaitent réaliser lorsqu'ils seront au pouvoir et qu'ils soumettent à l'épreuve du jugement de ceux qui sont responsables d'une part décisive de la vie économique française.

S'appuyant sur une conception réaliste de la transformation sociale, où, pour le secteur privé, *confrontation libre, respect des engagements mutuels, souplesse* et *incitation* seront les maîtres mots, le gouvernement chargé de mettre en œuvre le Programme commun, s'appuiera dans son action sur les réalités de notre économie, telles qu'il les trouvera devant lui au lendemain des élections, qui l'auront porté démocratiquement au pouvoir.

UNITE — DIVERSITE DES P.M.E.

La première de ces réalités est constituée par le rôle primordial que jouent les petites

et moyennes entreprises dans le développement contemporain de notre pays.
Ce qui unifie les P.M.E. c'est d'abord une certaine conception de *l'entrepreneur.*
L'attachement profond de toute une couche sociale à un système politico-économique — le capitalisme —, qui souvent se joue d'elle, mais qui toujours lui accorde la place d'honneur dans son idéologie, vient en premier lieu de ce sentiment solidement ancré dans les mentalités que rien de valable ne peut remplacer ce qu'il est convenu d'appeler « la libre entreprise ».
Cette unité d'approche du problème social, dont nous verrons qu'elle est assez largement fausse dans les capitalisme d'aujourd'hui, doit être appréciée comme une donnée, tout comme une autre facette de la réalité de ce secteur : la grande diversité, que recouvre en fin de compte le terme générique de « P.M.E. »
Diversité d'intérêts, d'accès au marché national ou international, d'accès au crédit bancaire, de « facilités » ou d'évasion fiscales, diversité en définitive de poids et d'audience dans le concert politique et économique de la France d'aujourd'hui.
Pour définir, par delà cette diversité, ce qui est la réalité des P.M.E. on utilise habituellement un certain membre de critères : celui du nombre de salariés (les P.M.E. sont des entreprises dont le nombre de salariés est compris entre 5 et 500) *et* celui du chiffre d'affaires (compris entre 500 000 et 50 millions de francs).
Ainsi, approximativement définie, l'importance des P.M.E. dans l'économie française d'aujourd'hui est certainement plus conséquente que ce que le sens commun n'imagine, puisque la moitié des salariés de l'industrie travaillent dans des entreprises employant moins de 500 salariés et que, selon l'I.N.S.E.E., les entreprises entre 10 et 500 salariés réalisent 42 % du chiffre d'affaire de l'industrie, 40 % de sa valeur ajoutée, 33 % de ses investissements productifs. *Il n'y a donc pas de politique industrielle d'ensemble qui ne soit aussi une politique en direction des P.M.E.*, puisque celles-ci emploient globalement 5 millions et demi de salariés (ce chiffre comprenant toutefois l'artisanat).

LA CRISE DU CAPITALISME PESENT LOURD SUR LES P.M.E.

La politique des pouvoirs publics s'est traduite, avec constance, par une préférence accordée aux grandes entreprises : que ce soit en matière juridique et fiscale (droit de fusion, par exemple), en matière bancaire (encadrement du crédit), en matière de règlementation, boursière, en matière d'exportations ou dans le domaine des aides à la recherche scientifique, les actions gouvernementales ont toujours placé comme première priorité, l'obtention par la France d'un rang acceptable pour ses monopoles au sein de l'ensemble capitaliste mondial.

Dans ce contexte de liaisons étroites entre l'Etat et les grandes entreprises, ou bien les P.M.E. se sont adaptées et se sont attribuées dans la jungle économique, un créneau industriel ou commercial parfois enviable (CEGOS, RADIALL, DELSEY, MOULINEX, POCLAIN, etc...) ou bien elles se sont intégrées par la force des choses à des entités industrielles plus importantes par fusion, rachat, prise de participation. Qui plus est, lorsqu'elles ne sont pas parvenues à résister à une évolution économique défavorable, le pouvoir politique et la fraction dirigeante du C.N.P.F. y ont vu une preuve supplémentaire de la nécessité, comme l'ont maintes fois répété les ministres successifs de l'industrie, de « dégraisser le tissu industriel » et d'en éliminer, sans égard excessif pour l'emploi et l'équilibre régional, tous les « canards boiteux ». Ainsi, peu à peu, par une dérive implacable, qui a toute la force de la logique du capital contemporain, *la liberté d'entreprise s'est muée en une brutale liberté de concentration*

Il ne s'agit pas pour le Parti socialiste, de défendre des gestions inefficaces ou marginales qui constitueraient un frein à l'établissement d'une « croissance équilibrée au service du plus grand nombre » comme le prévoit le P.C.G. Mais il est nécessaire pour lui de prendre la mesure du phénomène structurel qui s'accomplit sous ses yeux car ses conséquences humaines, locales et régionales sont graves.

Les socialistes entendant organiser *un pacte de coexistence pacifique* entre secteur public et P.M.E, entre action du gouvernement gauche et initiative des entrepreneurs privés.

Sur un plan plus ponctuel, le gouvernement de gauche tentera d'assurer quatre objectifs pour moderniser le secteur des P.M.E :
— *une meilleure autonomie des P.M.E.* qu'il conviendra de garantir vis-à-vis du secteur concentré — public ou privé — et vis-à-vis des donneurs d'ordres dans le cas de la sous-traitance. Un statut de cette dernière doit être débattu avec les intéressés. Dans le même ordre d'idées il serait indispensable de prévoir des dispositions précoces pour que les P.M.E. accèdent, au sein de groupements appropriés, aux marchés publics.
— *Un financement suffisant* qui ne soit pas

laissé à la discrétion unilatérale et malthusienne des banques (même nationalisées) ou des administrations centrales. La réorganisation des structures bancaires autour d'antennes régionales de la banque nationale d'investissement peut y contribuer pour l'obtention de crédits longs et à moyen terme. Il faudra trouver aussi des mécanismes nouveaux de financement intermédiaires entre les fonds propres et la dette à long terme. Un « fonds social », qui présente l'avantage d'être sélectif et de justifier l'autofinancement, pourra être mis en place.

— *Une gestion renouvelée et rationelle* : une meilleure information et une prise de conscience des avantages à retirer des techniques modernes de gestion conduiront à un utile perfectionnement du ménagement de ces entreprises. La formule des assistants techniques dans le cadre des Chambres de commerce et d'industrie pourrait être prolongée par la création d'un véritable « Service public national d'aide à la gestion » animé conjointement par les chefs d'entreprises et l'Etat, et doté de moyens financiers réels.

— *Une promotion de l'exportation* qui étende le bénéfice des aides de l'Etat au-delà du cercle très restreint des grandes industries à qui ces subventions sont aujourd'hui attribuées. Il faut dépasser le stade ou mille entreprises seulement réalisent 71 % des exportations. Le regroupement des P.M.E. sous forme de sociétés conventionnées ou de G.I.E. tournés vers les marchés extérieurs peut être encouragé. Mais de véritables « sociétés de commerce » pourraient prendre en charge les exportations des petites entreprises et informer activement celles-ci sur les marchés à conquérir. Le développement de ces sociétés ne connaît pas en France le succès qu'il rencontre en République fédérale allemande (30 % du commerce extérieur) ou au Japon (75 %).

Souvent dépeint, au sein des organisations patronales, comme le cheval de Troie du dirigisme aveugle et de la propriété collective intégrale, le Programme commun prévoit en fait *un nombre clairement circonscrit de nationalisations* qu'il énumère avec précision.

Dans ce cadre, qui constitue un engagement ferme mais loyal, le secteur privé continuera à se développer et donc *les P.M.E. — dont il n'est en aucun cas prévu la nationalisation — continueront à correspondre le mieux à certaines exigences de l'économie* et à rester, à notre avis, *complémentaires* des entreprises de plus grande taille, que celles-ci soient privées ou publiques... Le secteur des P.M.E. ne devra plus, comme il l'est aujourd'hui encore trop souvent, être considéré comme résiduel, mais il participera pleinement et de façon volontaire à une répartition logique des responsabilités et des tâches à l'intérieur du système productif.

Parties prenantes à une croissance, rétablie quantitativement et réorientée dans sa forme et sa qualité, les P.M.E. devront simultanément se sentir concernées par les *nouveaux acquis sociaux*, que le Programme commun développera directement — ou favorisera — dans l'entreprise. Le retard est encore très grand dans ce domaine par rapport aux grandes entreprises, même si celles-ci sont loin de satisfaire à ce qui serait souhaitable en matière sociale.

Aujourd'hui la diminution de la *durée du travail* est beaucoup plus sensible dans les grandes entreprises que dans les petites. En 1973 la durée hebdomadaire moyenne du travail des ouvriers était de 42,7 heures dans les entreprises de plus de 500 salariés, de 44,1 heures dans celles de 50 à 199 salariés, de 44,5 heures dans celles de 11 à 49 salariés.

La situation de *l'hygiène et de la sécurité* est sans conteste plus mauvaise au sein des P.M.E. : la fréquence d'accidents du travail la plus forte se rencontre dans les entreprises moyennes, employant de 299 à 500 salariés.

Une inspection du travail qui sera dotée de moyens humains et financiers d'une ampleur nouvelle et qui disposera d'un ensemble juridique efficace (le nouveau droit du travail) sera certainement un agent de transformation réel de la situation.

Il en sera de même, plus généralement pour les conditions de travail, c'est pourquoi il est essentiel que le nouveau code de travail garantisse l'existence et le *libre exercice du droit syndical et politique* dans les entreprises, même de taille réduite.

Le Gouvernement de la gauche pourra aider ces entreprises en *révisant le financement des charges sociales des entreprises,* qui ne doit plus reposer uniquement sur les salaires, ce qui avantage indûment les industries à forte intensité capitalistique et désavantage les industries de main-d'œuvre.

Si l'accord peut être obtenu sur des objectifs mutuellement partagés, des dispositifs financiers, budgétaires et, éventuellement, fiscaux viendront encourager ces entreprises à orienter leurs efforts dans le sens qui aura été déterminé en commun.